

ces mêmes membres demandent avec instance la stabilisation et la consolidation.

De saines pratiques budgétaires sont nécessaires dans toute organisation et elles sont particulièrement indispensables à l'Organisation des Nations Unies où l'on doit tirer le meilleur parti de ressources limitées. Il conviendrait donc peut-être de reprendre la méthode suivie à la dix-septième session, à savoir que le président de l'Assemblée envoie une lettre aux présidents des diverses commissions au sujet de la nécessité de suivre les procédures exposées dans les règlements financiers, en particulier le règlement 154 dont voici l'énoncé partiel: "Aucune commission ne recommandera de résolution comportant engagement de dépenses à l'approbation de l'Assemblée générale, sans que cette résolution soit accompagnée d'une provision des dépenses." L'application de cette procédure a résulté en une amélioration que nous devons nous efforcer de maintenir en 1963.

J'aimerais à ce stade présenter quelques observations concernant plusieurs points précis. Divers orateurs ont déjà mentionné le besoin d'élaborer de meilleures procédures financières et budgétaires qui nous permettraient d'étudier le budget en tant qu'ensemble coordonné. Ma délégation approuve à cet égard les observations du comité consultatif présentées au paragraphe 51 du document A/5507 et selon lesquelles il aurait fallu modifier il y a déjà longtemps le cycle des programmes du Conseil économique et social. Nous espérons qu'il sera possible d'élaborer des méthodes en vertu desquelles la Commission pourra étudier le prochain budget dans la certitude qu'aucune demande de fonds supplémentaires ne sera soumise à une date ultérieure. Il serait non moins important d'améliorer les méthodes d'organisation et les procédures budgétaires afin que l'Assemblée soit assurée que le programme de travail de l'année à venir a été soigneusement coordonné dans le cadre d'un système de strictes priorités.

Dans le domaine de l'organisation, on a pu critiquer le fait que les Nations Unies et notamment l'Assemblée générale continuent d'appliquer presque exclusivement des solutions ad hoc, tandis qu'un grand nombre des éléments qui constituent la famille des Nations Unies préconisent une planification à long terme en matière de développement économique et social. Le moment est venu de rejeter tous les expédients provisoires et d'élaborer des plans à long terme, y compris des dispositions appropriées pour le financement des opérations de maintien de la paix.